

NATIONS UNIES

Assemblée générale

CINQUANTE-TROISIÈME SESSION

Documents officiels

Commission des questions
politiques spéciales et
de la décolonisation
(Quatrième Commission)
19e séance

tenue le
vendredi 13 novembre 1998
à 15 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 19e SÉANCE

Président : M. MACEDO (Mexique)

SOMMAIRE

POINT 86 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS RELATIVES À L'INFORMATION

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GÉNÉRALE
A/C.4/53/SR.19
21 avril 1999
FRANÇAIS
ORIGINAL : ESPAGNOL

98-82356 (F)



/...

La séance est ouverte à 15 h 15.

POINT 86 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS RELATIVES À L'INFORMATION

(suite) (A/53/21 et Rev.1 et A/53/509)

1. M. SKRYPKO (Rapporteur du Comité de l'information), présentant le rapport du Comité de l'information sur les travaux de sa vingtième session, dit que, comme les années précédentes, le rapport comprend quatre chapitres. De plus, le rapport comporte en annexe les déclarations prononcées par le Président du Comité de l'information et par le Secrétaire général adjoint à la communication et à l'information à l'ouverture de la vingtième session du Comité. L'orateur indique de façon succincte la teneur des principaux chapitres du rapport et signale que, lors de ladite session, le Comité s'est félicité de la célébration d'une manifestation aussi importante que la Journée mondiale de la liberté de la presse et a exprimé son adhésion aux principes de liberté de la presse et liberté de l'information, qui constituent le fondement de la démocratie et la base de tout développement.
2. De nombreux membres du Comité ont évoqué les remarquables progrès technologiques réalisés au cours des dernières années dans le domaine de l'information et de la communication et ont fait observer qu'il existait encore, en matière technologique, de grandes disparités entre les pays développés et les pays en développement, disparités qu'il fallait éliminer. D'une façon générale, le Comité a appuyé les propositions du Secrétaire général tendant à entreprendre la réorientation du Département de l'information et souligné que le Comité devait pleinement participer aux activités de réforme et qu'il fallait tenir compte de l'opinion des États Membres à cet égard.
3. Le Comité a loué le travail important réalisé par les centres d'information des Nations Unies, souligné leur rôle essentiel en matière de vulgarisation dans le monde entier et exprimé sa préoccupation devant la diminution des ressources qui leur étaient affectées. S'agissant de la fusion des centres d'information avec les bureaux extérieurs du PNUD, le Comité a réaffirmé que cela ne pouvait se faire que moyennant un examen au cas par cas et en tenant compte de l'opinion du pays hôte.
4. Pour ce qui est des possibilités offertes par les nouvelles technologies pour étendre la capacité de vulgarisation des Nations Unies, le Comité a fait l'éloge du Département de l'information qui a fait son entrée dans l'espace cybernétique, notamment au moyen de l'Internet, et a amélioré la page d'accueil des Nations Unies sur le Web. Il a également reconnu les efforts importants faits par le Secrétariat pour faciliter l'accès de toutes les missions permanentes à la base électronique de données de l'Organisation. Tout en approuvant le développement des communications électroniques, le Comité a insisté sur le fait que le Département de l'information devait maintenir son activité de vulgarisation par les moyens traditionnels afin de tenir compte des besoins particuliers des populations des pays en développement.
5. En ce qui concerne la préparation et l'approbation du rapport du Comité à l'Assemblée générale, la méthode de travail a été modifiée. Jusqu'ici, le rapport était examiné au sein d'un groupe composé des groupes régionaux, du Groupe des 77 et de la Chine ainsi que des membres du Bureau. Aujourd'hui, au

/...

contraire, il est proposé à tous les membres du Comité de participer aux consultations par l'intermédiaire d'un groupe de travail à composition ouverte dirigé par le Président, méthode qui sera introduite officiellement à la vingt et unième session du Comité.

6. Après avoir procédé aux consultations, le Comité a élaboré deux projets de résolution et un projet de décision, qui figurent dans le chapitre IV du rapport, et a décidé par consensus de recommander à l'Assemblée générale de les approuver. Le projet de résolution A, intitulé «L'information au service de l'humanité», est semblable à la résolution correspondante adoptée par l'Assemblée générale à sa cinquante-deuxième session. Le projet de résolution B, intitulé «Politique et activités de l'organisation des Nations Unies en matière d'information», reflète les idées présentées lors du débat au sein du Comité et indique les recommandations déjà approuvées qui doivent servir de guide au Département de l'information dans ses tâches futures. Enfin, dans le projet de décision, il est demandé que le nombre des membres du Comité soit porté de 90 à 93 et il est recommandé que l'Angola, les îles Salomon et la République de Moldova soient nommés membres du Comité.

7. Enfin, le Comité a examiné le rapport du Secrétaire général sur la création d'une station de radiodiffusion internationale de l'Organisation des Nations Unies, paru récemment (A/AC.198/1998/4), et a été d'avis qu'une information plus complète était nécessaire pour évaluer la viabilité technique, la capacité de programmation et l'intérêt des auditeurs pour un système de transmission directe des Nations Unies. Le Secrétaire général fournira cette information au Comité à sa vingt et unième session (1999).

8. M. HOGEN (Secrétaire général adjoint à la communication et à l'information) dit que, dans le cadre des importantes mesures de réforme entreprises, le Secrétaire général a demandé qu'une nouvelle orientation soit donnée aux activités de communication et d'information et a insisté sur la nécessité de promouvoir une culture de la communication dans l'ensemble de l'Organisation. Dans le rapport de l'Équipe spéciale sur la réorientation des activités d'information, il est recommandé que la fonction de communication soit placée au cœur de la stratégie de gestion. Une culture de la communication doit aider à faire comprendre à tous le lien qui existe entre les activités des Nations Unies et les intérêts quotidiens de chacun. L'Organisation doit projeter l'image d'une institution transparente en phase avec les problèmes majeurs que connaît le monde dans tous les domaines et il faut que son message soit perçu dans le monde entier. Pour cela, il y a lieu de renforcer, avec les moyens disponibles, la capacité de recourir aux technologies les plus modernes de l'information. De fait, les nouvelles technologies doivent permettre une augmentation sensible de la productivité et une amélioration constante dans l'exécution des programmes. L'accent mis sur les progrès techniques en matière d'information en ce qui concerne la réorientation des activités n'a pas été limité à l'Internet, considéré comme le quatrième média, mais a aussi contribué à accroître l'efficacité des trois médias traditionnels que sont la presse écrite, la radio et la télévision.

9. L'année écoulée a vu un accroissement continu de l'utilisation de l'Internet et plus de 77 millions de consultations de la page d'accueil des Nations Unies, provenant de 130 pays du monde, ont déjà pu être recensées. Lorsque la présente réunion se terminera, les pages d'accueil en arabe et en

chinois seront inaugurées, ce service devenant ainsi accessible dans toutes les langues officielles de l'Organisation. On a commencé à recourir aux capacités audio et vidéo de l'Internet pour faciliter l'accès aux programmes de radio et de télévision des Nations Unies par l'intermédiaire de la page d'accueil. De plus, une étude de faisabilité est en cours sur un service de radiodiffusion directe des Nations Unies et un projet pilote d'émissions en direct a été élaboré dont le résultat sera analysé à la vingt et unième session du Comité de l'information.

10. Outre qu'il a eu recours à l'Internet, le Département s'est efforcé de coopérer avec des diffuseurs d'information. Il a ainsi collaboré avec la Deutsche Welle, BBC World Service et Insight News Television pour des reportages sur les visites rendues à plusieurs missions humanitaires et de maintien de la paix des Nations Unies. De plus, les liens de coopération continuent de se renforcer avec d'autres membres du système des Nations Unies, tels que l'UNICEF, le PNUD, l'OIT et le HCR. Les progrès techniques ont également eu des répercussions sur la documentation imprimée et un grand nombre des documents qui sont aujourd'hui produits sont adaptés pour être présentés sur l'Internet et atteindre un public beaucoup plus large. Néanmoins, la demande de produits imprimés continue d'être élevée surtout dans les pays en développement. En outre, les techniques de dessin assisté par ordinateur ont permis au Département de préparer des documents qui apparaissent presque simultanément sous forme imprimée et sur l'Internet.

11. Dans le cadre de la réorientation stratégique, un certain nombre de changements d'ordre structurel ont été introduits dans le Département de l'information. Il a été créé un Groupe de planification de la stratégie de la communication, formé par les directeurs de division et les chefs de services, qui se réunit une fois par semaine pour passer en revue tous les aspects des activités et des politiques du Département. En effet, l'échange continu d'idées en matière stratégique et tactique est indispensable si l'on veut parvenir à des politiques de communication efficaces. À cet égard, le Secrétaire général a nommé un directeur de la communication rattaché à son Cabinet, ce qui a contribué à élargir et approfondir les échanges entre le Cabinet du Secrétaire général et le Département. Par ailleurs, une équipe de suivi auprès des médias a été mise sur pied dont le rôle est d'analyser les informations publiées sur les Nations Unies par les médias et de fournir des conseils sur la façon la plus appropriée d'agir à cet égard. Un exemple des résultats de cette activité est la série d'opuscules intitulés Setting the Record Straight (Précisions sur l'ONU).

12. Le Secrétaire général a insisté sur le caractère particulier des travaux du Département de l'information, qui se manifeste dans l'appui fourni par le Département aux programmes thématiques des autres départements. Dans le domaine de la paix et de la sécurité, l'objectif le plus important de l'Organisation en matière de communication est de pouvoir transmettre à un public vaste et divers une information exacte et pertinente sur le rôle joué par les Nations Unies dans la situation mondiale fort complexe qui s'est installée depuis la fin de la guerre froide. L'Organisation doit faire le meilleur usage possible des ressources et des réseaux de distribution disponibles pour fournir aux médias et aux leaders de l'opinion les matériaux nécessaires à une large couverture des efforts déployés par les Nations Unies en faveur de la paix et de la sécurité internationales. De plus, il faut qu'une coopération étroite et permanente s'établisse entre les départements afin de transmettre des messages cohérents et

équilibrés au sujet de la paix et de la sécurité internationales, notamment sur les questions de désarmement.

13. En ce qui concerne le maintien de la paix, les communications ont une double fonction : l'information peut contribuer, d'une part, à l'efficacité opérationnelle des activités de maintien de la paix des Nations Unies et, d'autre part, à la compréhension et à l'appréciation par un public international plus large du rôle joué par l'Organisation. En effet, l'acceptation par la communauté internationale et par la population résidant dans les zones d'opération est essentielle pour la réussite des efforts de maintien de la paix. Cependant, malgré l'importance qu'elle revêt dans ce domaine, l'information ne bénéficie toujours pas de ressources financières suffisantes et n'est pas intégrée dans le concept global des opérations des missions. Les États Membres doivent donc apporter sans réserves leur appui au Département afin qu'il soit remédié à cette situation.

14. Dans le domaine du développement et des droits de l'homme, une attention spéciale a été apportée, au cours de l'année écoulée, aux préparatifs du cinquantième anniversaire de la Déclaration des droits de l'homme, à la célébration de la Journée des droits de l'homme, à la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au problème mondial de la drogue, à la Conférence de plénipotentiaires sur la création d'une cour pénale internationale, au Forum mondial de la jeunesse et à la Conférence mondiale des ministres de la jeunesse ainsi qu'au lancement de l'Année internationale des personnes âgées par le Département de l'information en collaboration avec le Département des affaires économiques et sociales et sous les auspices du Comité des ONG chargé de la question des personnes âgées.

15. Du fait de la priorité accordée aux questions liées au développement, les médias prêtent une attention accrue aux activités des Nations Unies qui ont trait à l'économie et à la lutte contre la pauvreté. Le Département a amplement contribué à obtenir une couverture mondiale des réunions extraordinaires de haut niveau du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale ainsi que des tables rondes sur le développement économique. Une plus grande reconnaissance du droit au développement cadre parfaitement avec les programmes des Nations Unies en matière de droits de l'homme. Par ailleurs, l'intégration des questions relatives à l'égalité entre les sexes et à la promotion de la femme continue de faire partie de la stratégie multimédia du Département.

16. Les Nations Unies assurent le suivi des mesures complémentaires décidées lors des grandes conférences internationales de la décennie écoulée en procédant à des examens tous les cinq ans tout en recherchant des méthodes nouvelles pour parvenir à une large diffusion de l'information auprès des médias, des organisations non gouvernementales, des universités et du public en général. Le Département prépare actuellement l'élaboration de stratégies en ce qui concerne la communication et d'autres activités en vue des examens quinquennaux des différentes conférences.

17. L'un des aspects les plus importants de la nouvelle orientation du Département est la nécessité de collaborer avec les divers secteurs de la société civile afin de transmettre le message des Nations Unies; à cet égard, il convient tout particulièrement de renforcer de façon permanente les relations de travail avec les représentants des médias et surtout avec les journalistes

accrédités auprès des Nations Unies. Il y a lieu de souligner l'importance de la couverture des réunions des organes intergouvernementaux de l'Organisation qui est effectuée par le Département. Celui-ci s'efforcera de maintenir le niveau élevé d'efficacité de ce service.

18. Pendant plus d'un demi-siècle, le Département de l'information a réussi, grâce à sa collaboration avec les organisations non gouvernementales, à transmettre une information sur les travaux des Nations Unies aux communautés locales du monde entier. Jusqu'en décembre 1997, 1547 organisations non gouvernementales nationales et internationales s'étaient associées au Département. Le nombre croissant d'ONG associées témoigne de l'intérêt accru des ONG pour la promotion des travaux de l'Organisation. Quelques 200 représentants d'ONG se rendent chaque semaine aux réunions d'information organisées par le Département. La cinquante et unième Conférence annuelle Département de l'information/ONG, consacrée au cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, a eu lieu au Siège du 14 au 16 septembre 1998 et 1900 représentants de 625 organisations dans 60 pays y ont participé, ce qui est un chiffre record. Une soixantaine d'orateurs représentant le système des Nations Unies ainsi que divers gouvernements, ONG, médias et universités sont intervenus à la Conférence.

19. Au cours de l'année écoulée, le Département a accordé une attention accrue aux activités dans le secteur de l'éducation, organisant des séminaires pour enseignants, des journées d'information pour étudiants, une conférence sur les droits de l'homme à l'intention d'étudiants à l'occasion du cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme et des téléconférences avec plus de 5 000 écoles aux États-Unis, au Canada et au Mexique, sans compter les visites guidées et les programmes de groupes habituels. Pour répondre à l'intérêt croissant porté aux activités des Nations Unies, le Département prépare actuellement une série de publications plus accessibles pour les lecteurs contenant des informations d'ordre général à l'intention des écoles et du grand public. Un exemple de cet intérêt accru est le grand nombre de personnes qui ont suivi les visites guidées au printemps 1998. L'orateur reconnaît que les oeuvres d'art et les cadeaux montrés aux visiteurs ont vieilli ou ont besoin d'être renouvelés et que les mesures de sécurité posent des problèmes; toutefois, grâce à l'aide généreuse du Better World Fund, le Département s'efforce de faire de ces visites une activité autofinancée, éducative et agréable.

20. Les progrès techniques ont également eu des répercussions sur les services de la Bibliothèque Dag Hammarskjöld du Département. Pour répondre à la demande des États Membres, un programme de numérisation de documents de la collection de microfiches des Nations Unies a été entrepris. De plus, le Département continue de faire tout son possible pour que ses publications correspondent aux besoins actuels du public auquel elles s'adressent. Il a donc révisé et actualisé plusieurs de ses publications et préparé des publications spéciales sur la réforme, dont certaines sont destinées tout particulièrement à la presse. La publication des numéros de l'Annuaire des Nations Unies, dont la parution a été retardée et qui doivent paraître en 1999, facilitera la production d'un CD-ROM couvrant l'ensemble des 50 volumes de l'Annuaire (1946-1996). L'utilisation des dernières technologies en matière d'édition permettra une production plus rapide des éditions à venir. La Chronique de l'ONU, fleuron des publications de l'Organisation, a présenté davantage d'histoires personnelles et d'articles de

/...

fond sur des thèmes spécifiques, dont beaucoup ont été écrits expressément pour la revue par des personnalités extérieures à l'Organisation, des experts de renom et des représentants d'organisations non gouvernementales. Par ailleurs, la Chronique reste fidèle à son objectif d'offrir un vaste panorama des activités qui se déroulent normalement dans l'ensemble du système des Nations Unies. Quant à Afrique Relance, périodique trimestriel, il continue de se consacrer à sensibiliser l'opinion publique mondiale sur la grave situation économique et la profonde mutation du continent africain. Il y a été question des nouveaux régimes démocratiques, des efforts internationaux déployés pour promouvoir le redressement économique et le développement, du rapport du Secrétaire général sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique ainsi que des grands problèmes sociaux et économiques. Prochainement, il sera publié un reportage détaillé sur la deuxième Conférence internationale de Tokyo sur le développement en Afrique, qui a eu lieu en octobre.

21. Par ailleurs, la modernisation de la technologie des arts graphiques permettra au Département d'offrir, pour les projets élaborés par le Secrétariat, des services graphiques plus créatifs et de meilleure qualité avec une rapidité et une efficacité accrues. Au cours de l'exercice biennal 1996-1997, les opérations de ventes et commercialisation du Département ont enregistré un bénéfice de 1,77 million de dollars et ont, de ce fait, été les plus lucratives des activités productrices de recettes recensées à la section 3 des recettes.

22. L'un des objectifs majeurs de la réorientation des activités de l'information est le renforcement de la capacité de communication de l'Organisation au niveau national. À cet égard, les centres d'information des Nations Unies sont des instruments indispensables étant donné qu'ils ne se bornent pas à transmettre le message de l'Organisation mais qu'ils l'adaptent aussi au contexte local, de telle manière qu'ils ne sont pas seulement des diffuseurs d'information mais font aussi fonction de véritables communicateurs. Au cours de l'année écoulée, les activités de ces centres ont surtout porté sur l'éducation et la jeunesse en collaboration avec les institutions gouvernementales et les organisations non gouvernementales, dont le nombre ne cesse d'augmenter. Parfois, les entreprises locales ont également offert leur collaboration. Grâce aux progrès techniques en matière de communication, la plupart des centres sont reliés par la voie électronique au Siège et aux autres centres et ont immédiatement accès aux documents des Nations Unies ainsi qu'à d'autres sources de consultations. Un nombre toujours plus grand de centres installent leurs propres sites sur le Web dans la langue du pays où ils sont implantés.

23. Dans cet esprit de coopération mondiale, une réunion a eu lieu en septembre, au Siège, pour les directeurs de centres et autres responsables de l'information de 23 localités réparties dans le monde entier. Les participants ont eu l'occasion d'entendre eux-mêmes les allocutions du Secrétaire général et du Secrétaire général adjoint qui ont fait part de leur vision des Nations Unies et de s'entretenir avec d'autres fonctionnaires du Secrétariat sur des questions de stratégie. Les directeurs des centres ont également eu l'occasion peu fréquente d'informer personnellement les membres du Comité de l'information sur l'ampleur de leurs activités d'information exercées au nom des Nations Unies, donnant à l'orateur l'impression que ces centres fonctionnent au maximum de leur capacité avec des effectifs réduits qui s'acquittent de multiples tâches,

/...

mettant à profit les contacts locaux, les nouvelles technologies et le nouveau matériel de communication. Les directeurs des centres ont convenu de l'importance des nouvelles technologies de l'information qui permettent d'accroître l'efficacité de leurs opérations. Toutefois, ils ont souligné que la force de ces centres continue d'être leur aptitude à adapter leurs activités d'information en fonction de l'opinion publique et des questions qui présentent le plus d'intérêt pour les habitants et à donner un «visage humain» aux travaux de l'Organisation. Les directeurs sont également tombés d'accord sur le fait qu'il est important d'établir une relation positive de collaboration entre tous ceux qui oeuvrent au service des Nations Unies sur le terrain et de protéger l'autonomie des centres d'information intégrés.

24. Tant dans la théorie que dans la pratique, le Département de l'information s'est efforcé de réorienter ses activités de fond en se mettant davantage à l'écoute des besoins des médias, des autres secteurs de la société civile et des gouvernements. Cela doit se faire progressivement mais aussi de manière délibérée et résolue. L'objectif est de diffuser dans tout le système des Nations Unies la culture de la communication et de l'information.

25. Mme SIBAL (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)) signale le rôle de premier plan joué par l'UNESCO en ce qui concerne la libre circulation de l'information par la parole et par l'image ainsi que le développement de la capacité des États Membres en matière de communication. À l'approche du nouveau millénaire, le mandat de l'UNESCO dans ce domaine s'est élargi du fait que l'informatique est venue s'ajouter aux médias traditionnels. L'UNESCO encourage la diffusion de l'information, notamment sur les activités des Nations Unies, et agit en étroite collaboration avec le Département de l'information. De plus, elle oeuvre au renforcement de la coopération avec et entre les États Membres dans le domaine de la communication. La représentante de l'UNESCO se plaît à constater que le projet de résolution B qui figure dans le rapport du Comité de l'information (A/53/21/Rev.1) reconnaît, au paragraphe 38, l'action importante exercée par l'UNESCO et elle réaffirme la volonté de l'UNESCO de continuer à s'acquitter avec détermination de son mandat.

26. À l'heure actuelle, l'UNESCO gère plus de 300 projets de communication, représentant plus de 40 millions de dollars, financés essentiellement par les contributions des pays donateurs, les organismes et fonds associés du système des Nations Unies ou le Programme international pour le développement de la communication (PIDC), créé en 1980 pour évaluer les besoins des pays en développement dans ce domaine, les aider à obtenir les ressources techniques et humaines nécessaires et encourager le transfert des technologies. Le Bureau du PIDC a examiné récemment 80 autres propositions et approuvé de nouveaux projets pour un montant de 2,5 millions de dollars qui seront présentés au Conseil. Depuis sa création, le PIDC a distribué 77 millions de dollars répartis entre quelque 700 projets dans plus de 100 pays.

27. L'un des principaux critères appliqués par le PIDC pour évaluer les propositions qui lui sont faites est l'appui apporté par les projets envisagés aux moyens d'information indépendants et pluralistes, ce qui a amené à renforcer les fonds destinés aux projets relatifs à la communication. Ainsi, de nouveaux projets, d'une valeur de plus de 7 millions de dollars, sont en cours d'approbation et portent sur l'information et la communication en matière de gestion et de droits de l'homme. L'UNESCO est convaincue que la communication,

/...

notamment par les médias indépendants, pluralistes et libres, contribue à la démocratie et au développement. Sa stratégie en matière de communication consiste à encourager la libre circulation de l'information aux niveaux international et national, à promouvoir une diffusion plus large et plus équilibrée de l'information, sans entraves à la liberté d'expression, et à renforcer la capacité des pays en développement afin qu'ils puissent participer davantage au processus de communication. Tous ces aspects forment la base sociale et politique du développement humain et de la participation communautaire au processus de développement.

28. Pour ce qui est de ses activités en collaboration avec le système des Nations Unies, l'UNESCO participera au forum sur la télévision qui aura lieu prochainement et aux activités y afférentes; elle participe également au nouveau groupe de communication ainsi qu'au Comité commun de l'information des Nations Unies (CCINU). De plus, elle a animé une réunion sur l'éducation en matière de droits de l'homme qui a eu lieu dans le cadre de la conférence annuelle des organisations non gouvernementales et du Département de l'information.

29. L'UNESCO joue un rôle important dans les tables rondes d'organismes spécialisés ayant trait à la communication en faveur du développement, qui constituent un mécanisme officieux de consultation, d'échange d'idées et de données d'expérience et de décision de mesures conjointes. Les organismes spécialisés doivent trouver des moyens novateurs pour communiquer les idées susceptibles de consolider les processus démocratiques et de susciter les initiatives de développement, pour utiliser les réseaux d'information, notamment la radio et les réseaux électroniques, en vue de permettre un plus large accès du public à l'information et de faciliter une participation libre et équitable aux processus d'adoption de décisions et, enfin, pour renforcer la participation de la communauté dans les secteurs les plus touchés par la pauvreté. L'UNESCO continuera de participer activement aux tables rondes et s'efforcera d'accroître ses activités opérationnelles dans des projets sur le terrain visant à promouvoir le bien-être social et économique, à renforcer la démocratie et la bonne gestion, à combattre le sida et autres épidémies et à augmenter et faciliter les services humanitaires.

30. L'UNESCO se félicite du débat en cours sur la création d'une station de radiodiffusion des Nations Unies et envisage avec intérêt la possibilité de participer à la programmation et de coopérer avec les États Membres pour promouvoir la diversité culturelle au moyen de la communication, notamment la diversité linguistique, en développant la capacité endogène en matière de médias, en particulier pour ce qui est de la radiodiffusion aux niveaux communautaire, national, régional et international.

31. Il convient de prendre des mesures pour que le plurilinguisme soit respecté dans la société de l'information afin que chaque individu puisse profiter au maximum des possibilités offertes par les nouvelles technologies. Le Congrès InfoEthics 98 qui a eu lieu récemment à Monaco et où ont été examinés les problèmes éthiques, juridiques et sociaux du cybermonde, problèmes qui intéressent tout particulièrement l'UNESCO, a été l'occasion pour l'UNESCO de faire part de son point de vue sur la diversité linguistique et de formuler des déclarations énergiques sur la nécessité de doter la société de l'information d'une structure politique et éthique transnationale et d'unir les efforts déployés par les États Membres au bénéfice de l'humanité. L'UNESCO a ainsi

/...

proposé les objectifs ci-après : a) promouvoir et défendre la liberté d'expression et la protection de la vie privée dans l'espace cybernétique tout comme dans les médias traditionnels; b) promouvoir et élargir le domaine public de l'information (libre accès à l'information des pouvoirs publics et aux patrimoines culturels nationaux du monde entier); c) promouvoir la diversité culturelle et le plurilinguisme dans l'espace cybernétique; et d) promouvoir l'éducation et la formation afin que tous puissent utiliser les outils et les méthodes des moyens d'information et accéder au cybermonde.

32. Les 18 et 19 janvier 1999, l'UNESCO réunira à son siège des organisations non gouvernementales, des personnalités, des institutions et des spécialistes, qui participent à la lutte contre la pédophilie, contre l'utilisation des enfants à des fins pornographiques et contre la prostitution des enfants dans les médias et sur l'Internet, en vue d'élaborer à l'échelon mondial un plan d'action commun pour combattre ces délits et d'établir un réseau bien structuré entre les groupes qui opèrent dans ce secteur. S'agissant de la réponse de l'UNESCO aux décisions importantes de l'Assemblée générale, le Directeur général de l'UNESCO a présenté au Comité administratif de coordination (CAC) les grandes lignes d'une stratégie visant à informer les médias internationaux des initiatives liées à l'Année internationale et à la Décennie internationale de la culture de la paix, stratégie qui n'aura de sens que si les États Membres y collaborent.

33. M. WIBISONO (Indonésie), prenant la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que les progrès techniques dans le domaine de l'information et de la communication ont créé des liens étroits entre les nations, ce qui implique de vastes possibilités pour résoudre certains des problèmes les plus graves auxquels l'humanité est confrontée. De plus, l'ère postérieure à la guerre froide offre des possibilités sans précédent de renforcer la coopération multilatérale dans ce secteur capital. Toutefois, les disparités entre pays développés et pays en développement qui existent encore affaiblissent la capacité de ces derniers de recourir pleinement à la technologie de l'information et de la communication. À cet égard, le mandat du Comité d'information, tel qu'il a été formulé par l'Assemblée générale dans sa résolution 34/182 du 18 décembre 1979, a gardé toute sa force comme au premier jour. Ainsi, il est plus essentiel que jamais de garantir l'impartialité et l'équilibre des courants d'information, de renforcer l'infrastructure dans le domaine de l'information et de la communication ainsi que la capacité des pays en développement en la matière, moyennant le transfert des dernières technologies de l'information et l'élargissement de l'accès à l'information.

34. Le Groupe des 77 et la Chine soulignent l'importance de la coopération Sud-Sud dans le domaine de l'information et de la communication fondée sur le principe de l'autonomie économique collective. Cette coopération peut être renforcée par l'échange de données d'expérience liées au développement, le transfert de technologies et la mise à profit des synergies et des complémentarités existant dans les pays en développement. De la même manière, il importe de développer la coopération Nord-Sud sur la base d'une association authentique afin que les pays en développement puissent surmonter les obstacles techniques, financiers et autres et participer sur un pied d'égalité à l'ère de l'information et des communications.

/...

35. Le Groupe des 77 et la Chine tiennent à féliciter le PIDC pour la tâche qu'il accomplit : cet organe de l'UNESCO est un instrument important pour l'application de sa stratégie de communication au service de l'humanité, fondée sur la coopération internationale, et pour le développement mondial des communications et de l'information en général, sans oublier l'infrastructure correspondante ni la capacité des pays en développement dans ce domaine.

36. Sur la scène internationale actuelle, envahie par la révolution de l'information, les médias doivent diffuser une information objective et impartiale en tenant compte des traditions sociales et culturelles particulières à chaque région et en faisant preuve de professionnalisme et d'un sens de l'éthique et des responsabilités. Dans un ordre mondial en mutation, il est essentiel que le Département de l'information s'acquitte avec succès de son mandat, notamment de sa mission de sensibilisation de l'opinion mondiale en faveur des buts et objectifs des Nations Unies et pour une meilleure compréhension des graves questions dont l'Organisation est saisie. En ce qui concerne le paragraphe 30 du rapport du Secrétaire général (A/53/509), il est particulièrement important pour les pays en développement que les Nations Unies redoublent d'efforts pour renforcer les moyens traditionnels d'information et il faut, à cet égard, traiter de la même façon toutes les langues officielles des Nations Unies.

37. Quant au paragraphe 8 du rapport, qui a trait à l'Internet, l'orateur insiste sur le fait que la page d'accueil des Nations Unies et tous ses sites sur l'Internet ont, de par leur essence, le caractère d'une publication. Par conséquent, il convient de les traiter de la même manière que les autres types de publications et ils doivent contenir une information détaillée, objective et équilibrée sur toutes les questions dont l'Organisation est saisie. En outre, il importe de respecter l'indépendance éditoriale, l'impartialité, l'exactitude et l'entière conformité avec les résolutions et décisions de l'Assemblée générale.

38. Le Groupe des 77 et la Chine prennent acte du rapport du Secrétaire général sur la création d'une station de radiodiffusion internationale des Nations Unies (A/AC.198/1998/4) et espèrent qu'il sera tenu compte des opinions qui ont été exprimées lors des débats du Comité de l'information; il faut citer, à cet égard, l'importance accordée à cette initiative, la nécessité de maintenir les programmes radiophoniques actuels, la nécessité de respecter la diversité linguistique des membres de l'Organisation et, enfin, la nécessité d'élargir au maximum la couverture géographique.

39. Pour ce qui est des centres d'information des Nations Unies, le Groupe des 77 et la Chine notent avec préoccupation les problèmes que pose, dans certains cas, l'intégration de ces centres au Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et estiment qu'une réévaluation est nécessaire pour remédier à ces situations. Il est indispensable de protéger l'indépendance des centres d'information, de maintenir leur efficacité et de renforcer leurs activités. Il y a lieu de rappeler que, dans diverses résolutions, l'Assemblée générale a insisté sur le fait que, pour opérer cette intégration, il faut procéder au cas par cas en tenant compte des vues du pays hôte. De plus, il convient de prendre en compte les opinions des États Membres pour l'élaboration des propositions de restructuration des centres et la création de centres régionaux. Il importe de continuer à affecter aux centres les ressources nécessaires à leur bon fonctionnement, notamment dans les pays en développement.

/...

À cet égard, le rapport du Secrétaire général sur l'examen des cas antérieurs d'intégration de centres, prévu au paragraphe 87 de la résolution 52/220 de l'Assemblée générale du 22 décembre 1997 et qui sera examiné à la vingt et unième session du Comité de l'information, est attendu avec le plus grand intérêt.

40. M. RAHMAN (Bangladesh) dit que l'information publique est un volet essentiel des activités de l'Organisation, en particulier dans le cadre du processus actuel de réforme des Nations Unies, et que la délégation du Bangladesh fait sienne la déclaration formulée par le représentant de l'Indonésie au nom du Groupe des 77 et de la Chine. S'agissant de la réforme des Nations Unies, l'orateur commente l'initiative tendant à restructurer le Département de l'information et à redéfinir ses objectifs pour que le public à travers le monde prenne pleinement conscience de la tâche menée par l'Organisation. Le Bangladesh a soutenu l'initiative du Secrétaire général étant entendu que les activités d'information feraient partie des programmes organiques de l'Organisation et que, puisqu'il s'agit d'une question intersectorielle, elles seraient intégrées à toutes les activités des Nations Unies. Il y a lieu d'espérer que cette initiative contribuera à une diffusion plus large de l'information sur les objectifs et les activités de l'Organisation liés à des questions aussi essentielles que la paix, le développement et la justice.

41. Pour parvenir à l'objectif consistant à mettre en place un système d'information mondial juste et efficace, le Département de l'information doit non seulement promouvoir les activités normalement exercées par les Nations Unies mais aussi faire oeuvre de pionnier pour la création d'un système d'information auquel tous les États Membres auront les mêmes possibilités de participer. À cet égard, le Département doit se consacrer avant tout à diffuser une information sur des activités de l'Organisation qui soient en rapport avec la vie de tous les jours et susceptibles d'en influencer le cours; autrement dit, le Département doit accorder la priorité aux questions concernant le développement social, économique et humain. Il importe également que les communiqués de presse reflètent avec objectivité les débats au sein des divers forums des Nations Unies, notamment sur les questions relatives au développement. Aussi, après les exemples décourageants d'information inadéquate constatés récemment à propos de questions présentant un intérêt majeur pour les pays en développement, le Bangladesh demande-t-il à la section compétente du Département de faire preuve de meilleur jugement dans ce domaine.

42. Le Bangladesh constate avec satisfaction le travail de la section chargée du site des Nations Unies sur le Web et approuve l'élargissement et le perfectionnement du système à disques optiques de même que l'idée d'imposer une redevance aux usagers de l'extérieur.

43. Le Bangladesh est heureux d'apporter une contribution constructive, tant au sein du Comité du programme et de la coordination (CPC) qu'à la Cinquième Commission, au processus consistant à reformuler les fonctions du Département de l'information dans le plan à moyen terme et espère que les nouvelles définitions qui en résulteront et qui fixeront dans leurs grandes lignes les activités du Département au cours des prochaines années, seront approuvées sans tarder.

/...

44. Les centres d'information des Nations Unies constituant le véritable point de liaison de l'Organisation avec la communauté mondiale, il importe de maintenir et, le cas échéant, de renforcer leur indépendance et leur efficacité. Malheureusement, la tendance observée au cours des années écoulées est inverse. En effet, plusieurs de ces centres, dont celui du Bangladesh, ont été incorporés aux bureaux du PNUD au nom de l'efficacité et de la gestion intégrée, objectifs qui dans la plupart des cas n'ont pas été atteints. Ce processus non seulement a diminué l'efficacité du Centre de Dacca, tout comme de beaucoup d'autres centres implantés dans des pays en développement, mais a aussi, en fait, isolé le centre du public auquel il était destiné, ce qui en a fortement réduit l'utilité prévue. Le Bangladesh a appelé à plusieurs reprises l'attention des autorités compétentes à ce sujet et a demandé également au Secrétaire général de se pencher sur la question de l'intégration en vue de procéder à une évaluation objective de la nécessité de chaque centre et de sa capacité de mettre en oeuvre les programmes et les activités qui lui ont été confiés. Il y a lieu de mentionner, à cet égard, le paragraphe 87 de la résolution 52/220 de l'Assemblée générale aux termes de laquelle il est demandé au Secrétaire général de faire procéder à cet examen et de formuler les recommandations pertinentes en tenant compte de l'opinion du pays hôte. La délégation du Bangladesh souhaite qu'un délai soit fixé à cet effet au cours de la présente session.

45. Pour ce qui est de la recommandation d'établir des centres régionaux d'information, le Bangladesh offre avec plaisir ses services pour la création de l'un de ces centres à Dacca et la participation de la délégation bangladaise aux discussions visant à adopter une décision à ce sujet.

46. Mme BOYKO (Ukraine) dit que la délégation ukrainienne accepte le cadre conceptuel proposé dans le rapport du Secrétaire général sur les questions relatives à l'information (A/53/509) et accueille avec satisfaction les mesures adoptées pour la réforme du Département de l'information. À cet égard, elle se félicite des travaux réalisés par le Département pour fournir une information par voie électronique, par exemple sur le site des Nations Unies sur le Web, et elle espère que le nouveau segment consacré aux moyens de communication facilitera la tâche de diffusion de l'information. De même, elle constate avec satisfaction et approuve l'action du Groupe de travail sur l'informatique pour actualiser la capacité d'information des Nations Unies et celle des États Membres dont les missions participent activement aux activités d'information de l'Organisation.

47. Hélas, la technologie n'apporte pas toujours que des avantages mais peut aussi entraîner des problèmes, comme celui de l'effet 2000. L'Ukraine, profondément préoccupée par ce problème, a pris des mesures afin d'en éviter les conséquences, et ce non seulement sur son territoire mais aussi dans le cadre de ses relations en matière d'information avec le système économique mondial. Le Gouvernement ukrainien a créé un organisme national d'informatique chargé de coordonner les mesures gouvernementales visant à résoudre le problème de l'an 2000 en donnant la priorité aux aspects les plus importants de l'économie.

48. La délégation ukrainienne est d'accord sur la nécessité de créer une station de radiodiffusion internationale des Nations Unies et estime que les projets pilotes de radiodiffusion pour certaines régions d'Afrique et d'Europe peuvent donner de bons résultats. Les résultats ainsi obtenus montreront si cette opération est techniquement faisable et si la capacité de programmation

des Nations Unies est adéquate, sans compter qu'ils donneront une idée de l'intérêt des auditeurs pour les émissions des Nations Unies. Par ailleurs, il faudrait incorporer les programmes de radiodiffusion dans les processus de planification des opérations de maintien de la paix.

49. L'Ukraine se plaît à constater que le Département de l'information continue d'intensifier ses relations avec les organisations non gouvernementales. De même, il se félicite de la tâche menée par le Département pour coordonner divers programmes et manifestations tels que la Journée mondiale de la liberté de la presse célébrée en coopération avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), l'Association des journalistes accrédités auprès de l'ONU et le Comité mondial pour la liberté de la presse. De toute évidence, les Nations Unies mettent tout en oeuvre pour réorienter les activités d'information afin d'obtenir le soutien du public et de projeter une image nouvelle et positive de l'Organisation.

50. L'Ukraine déplore qu'au moment où l'on célèbre le cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme des attaques continuent d'être perpétrées contre des journalistes, ce qui constitue une violation de l'article 19 de ladite Déclaration qui stipule le droit à la liberté d'opinion et d'expression, y compris celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considération de frontières, les informations et les idées par quelque moyen que ce soit. Aussi l'Ukraine continue-t-elle d'accorder une très grande importance à l'adoption de mesures visant à protéger les journalistes, et en particulier ceux qui exercent leur métier dans les zones de conflits et dans les régions affectées par des tensions sociales ou militaires. En guise de contribution à la liberté de la presse dans le monde, la délégation ukrainienne a présenté au Comité de l'information un projet de résolution sur la protection des journalistes qui travaillent dans des zones de conflits armés et elle espère que cette question sera inscrite à l'ordre du jour de la prochaine session du Comité qui aura lieu en mai 1999.

51. M. STAGG (Panama) dit qu'après tant d'années de stagnation, l'accord auquel sont parvenus les membres du Comité de l'information sur la création d'un groupe de travail permettra d'adopter des mécanismes de négociation plus transparents en vue d'entreprendre l'examen quant au fond des questions de la compétence de cet organe.

52. Tout en estimant que l'initiative de créer un service de radiodiffusion directe des Nations Unies mérite l'approbation, le Groupe de Rio est d'avis que la mise en pratique d'un tel service ne doit pas entraîner une diminution des ressources disponibles pour les services radiophoniques actuels des Nations Unies. Les pays du Groupe de Rio profitent de ces services radiophoniques qui diffusent des émissions courtes en espagnol et en portugais, lesquelles remplissent parfaitement leur fonction d'information de l'opinion publique sur ce qui se passe aux Nations Unies. Pour les pays du Groupe de Rio, il est indispensable que ces activités se poursuivent et il importe que toute nouvelle initiative tienne compte de la diversité linguistique des Nations Unies et prévoie des programmes de portée suffisante pour atteindre tous les pays d'Amérique latine et des Caraïbes. Les pays du Groupe de Rio sont disposés à donner leurs points de vue pour contribuer à toute initiative tendant à faire connaître leurs activités.

53. En ce qui concerne les centres d'information des Nations Unies implantés dans les pays du Groupe de Rio, ce qui compte avant tout c'est leur indépendance fonctionnelle et leur capacité opérationnelle : à cet égard, le Groupe de Rio tient à réaffirmer sa position au sujet de l'intégration de ces centres avec d'autres organes ou organismes du système des Nations Unies et espère qu'il sera possible d'utiliser au maximum le potentiel de tous les bureaux.

54. M. ALROMAITHI (Émirats arabes unis) souligne l'importance du rôle du Département pour ce qui est de promouvoir la compréhension entre les peuples et le développement des ressources économiques et humaines. Tout en contribuant à la diffusion d'informations d'intérêt mondial, la technologie moderne de la communication a eu pour effet de créer une situation dans laquelle les pays les plus pauvres, qui ne disposent pas de cette technologie, sont restés en marge du processus de développement. Aussi faut-il intensifier les efforts déployés à l'échelon international en vue de réduire l'écart entre pays développés et pays en développement en mettant en oeuvre une stratégie de l'information portant sur les aspects de la mondialisation relatifs à la justice sociale et à la compréhension entre les peuples qui permette de renforcer l'assistance aux pays en développement et aux populations vulnérables ainsi qu'aux personnes victimes de conflits armés, de violations de droits de l'homme et de catastrophes naturelles.

55. Convaincus de la nécessité de mettre en place un système mondial d'information plus large et plus équilibré qui limite l'hégémonie des pays développés, les Émirats arabes unis rejettent les tentatives de discrimination et les campagnes d'information à l'encontre de certains États islamiques et pays du tiers monde. Pour cette raison, il convient d'appliquer un code de conduite dans le domaine de l'information afin d'assurer le respect de la diversité culturelle et de garantir la transparence et l'objectivité de l'information.

56. Tenant compte du fait que l'information doit élargir la culture et les connaissances des êtres humains, outre qu'elle contribue à favoriser le développement économique et culturel, les Émirats arabes unis ont entrepris de mettre à jour la législation relative à la technologie de l'information et de la communication et ont effectué plusieurs études locales. Dans les Émirats arabes unis, on respecte la liberté de la presse et on encourage le travail intellectuel novateur.

57. Les Émirats arabes unis appuient toutes les propositions tendant à réorienter et renforcer les activités du Département et des centres d'information des Nations Unies. De même, ils appuient les activités menées en coordination et en coopération avec d'autres organismes qui visent à mettre en relief les problèmes économiques des pays en développement et à encourager la compréhension des objectifs poursuivis en matière de désarmement, de paix, de développement, de questions humanitaires et d'environnement. En outre, ils estiment nécessaire de prévoir des ressources suffisantes afin de sensibiliser, par une information accrue, le public du monde entier à la question de Palestine et aux autres problèmes qui ont trait à la paix et à la sécurité internationales.

58. Les Émirats arabes unis accueillent avec satisfaction les recommandations formulées par le Comité de l'information à sa présente session qui visent à réduire les disparités entre pays développés et pays en développement et à

/...

promouvoir la paix, la sécurité, la mise en oeuvre des ressources naturelles et humaines et le développement durable. À cet égard, les Émirats arabes unis demandent instamment à tous les pays d'accroître leur coopération pour la diffusion d'information de nature à favoriser la compréhension et l'harmonie entre les peuples du monde entier.

La séance est levée à 17 heures.